

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 28 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 18 mars, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 23

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, Mme CHOLLET, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, M. SOMMIER, Adjoint au maire, Mme BRETTEL, M. DURAND, Mme LANCERY, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme MICHOUX, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 2

M. ESCUDERO à M. SAUVAGET
M. LAFOSSE à M. BILLOT

Absents sans pouvoir : 5

Mme LAMY
Mme CARATY
Mme BRAS jusqu'à 18h10
M. FERRUS
M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, GEOFFROY, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h00.

Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2011.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, regrette que lors de son intervention au sujet des accords cadres en matière de denrées alimentaires, l'ensemble de ses propos ne soient pas rapportés. Il indique qu'il avait déclaré qu'il aurait préféré l'instauration d'un système à bons de commande et souhaite que cela soit mentionné. Monsieur le Maire accède à sa demande.

Le Procès-Verbal du 17 février 2011 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Madame Josette DURAND est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, demandera un point sur les finances du club de football local et aura une question sur la mise en place de l'accord cadre pour les fournitures de restauration.

Délibération n°11-07

SOUSCRIPTION D'UN AVENANT EMPORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ GLOBAL DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SOUSCRIT EN 2006

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Salbris a conclu en 2006, après organisation d'une consultation auprès des opérateurs intéressés, un marché global relatif à l'éclairage public avec un groupement d'entreprises composé de Centre Électrique Entreprise (Citéos) et d'Antarès.

Suite à la cession des fonds de commerce respectifs de ces sociétés à la SDEL Berry et à Garczynski Traploir, le conseil municipal est appelé à autoriser la souscription d'un avenant de transfert dudit marché.

Cette question a fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'appel d'offres le 24 mars 2011.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°11-08 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2011

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Madame CHENEL

Madame Patricia BRAS, élue de la Minorité Municipale, arrive à 18h10.

Monsieur le Maire explique que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le Maire propose donc des orientations pour le budget 2011 et d'ouvrir un débat au sein de l'assemblée délibérante. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Les élus sont invités à se reporter au dossier annexé à la présente note composé comme suit :

- Résultats budget par budget exercice 2010 / État des restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2010 / Effectifs de 2009 à 2011.
- Détail des emprunts / Amortissement prévisionnel par budget / Dette sur les 10 prochaines années.

Monsieur le Maire déclare que la Majorité Municipale se conforme aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et rappelle que la ville n'est pas sous tutelle. Il souhaite essayer d'atteindre les objectifs définis par la CRC sans augmenter la pression fiscale. Néanmoins, le projet de budget 2011 n'étant pas encore totalement élaboré en l'absence de l'ensemble des données nécessaires, une augmentation des impôts sera peut-être indispensable pour disposer de ressources suffisantes au maintien des services et à l'entretien de la ville. Toutefois, Monsieur le Maire constate que l'aide de 200 000€ sur trois ans accordée par l'État suite à l'instruction du dossier qu'il avait préparé avec le Préfet aidera bien évidemment à tenir le cap.

En outre, Monsieur le Maire n'oublie pas les conséquences qu'aurait pour la ville de Salbris la remise en question des sommes inhérentes aux transferts de charges vers la Communauté de Communes Sologne des Rivières (CCSR) qui font l'objet d'un calcul pour la troisième fois. Il explique que préalablement au transfert de compétences opéré le 1^{er} janvier 2008, les services financiers de la ville et de la CCSR avaient travaillé sur les sommes que devrait verser la Ville de Salbris à la CCSR afin que celle-ci dispose des moyens nécessaires à l'exercice de ses nouvelles compétences. Les élus de la Communauté de Communes ont ensuite souhaité solliciter un bureau d'études pour déterminer en toute indépendance ces transferts de charges. Une première analyse a été remise en question et le bureau d'études a été enjoint de vérifier son rapport initial ce qui a fait ressortir un delta d'environ 25 000€ à la charge de la Ville de Salbris principalement dû à la manière de prendre en compte des contrats de qualification. Pourtant, cette nouvelle étude ne satisfait toujours pas l'ensemble des élus communautaires et Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) a proposé une nouvelle analyse en interne qui a conduit à un rééquilibrage défavorable à Ville de Salbris.

Monsieur le Maire, qui est également Président de la Communauté de Communes, confirme qu'il n'a jamais été opposé à une révision mais souhaite revoir le bureau d'études. Par ailleurs, il se réserve la possibilité de discuter de ce dossier avec le Préfet : il estime plausible un écart dans ces transferts mais pas dans les dernières proportions avancées. Il faudra donc trouver un accord cohérent et ce dossier pourrait impacter le budget 2011 de la ville.

Monsieur le Maire revient sur la feuille de route établie par la CRC. Il souligne que concernant la première année, c'est-à-dire l'exercice 2010, la commune obtient un meilleur résultat que ce qui était demandé, étant entendu que les 200 000€ de l'État participent à l'amélioration de la situation.

Il poursuit en expliquant que le budget proposé en avril devra faire l'objet de diverses décisions modificatives tout au long de l'année afin de prendre en compte les cessions de patrimoine (Valaudran, Courcelles, ancien site Rol, Valrem ...) qui se réaliseront dans l'année. En effet, Monsieur le Maire n'inscrira pas ces sommes en recettes au budget prévisionnel afin d'éviter toute ambiguïté et toute polémique.

Les actions de la Municipalité se limiteront en 2011 aux restes à réaliser, aux travaux de l'école Yves Gautier, à la finalisation des aménagements de la RD2020 avec la rue de la Chapelle, et ceux de la route de Pierrefitte, ceci sans recourir à un bureau d'études mais en sollicitant les ressources internes de la Mairie. La ferme de Courcelles accueillera en juillet le rassemblement mondial de 2 CV, et le festival Swing 41 est maintenu au minimum. Il s'agira aussi de préserver nos associations sur la base de la diminution de 25% des subventions appliquée l'an dernier. Enfin, une attention toute particulière sera portée à l'assistance sociale.

Monsieur le Maire évoque un programme allégé, en cohésion avec les préconisations de la CRC, sans langue de bois ou démagogie. Il souhaite aller à la rencontre de la CRC afin de leur présenter le travail déjà accompli. Il répète qu'il fera en sorte de ne pas augmenter les impôts locaux mais qu'il y recourra s'il n'a pas d'autre choix pour équilibrer les finances, dans un contexte économique tendu, où l'installation de nouvelles entreprises est très difficile.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CHENEL, Adjointe déléguée aux Finances, pour évoquer les résultats 2010 de chaque budget en perspective avec les recommandations de la CRC.

Concernant le budget annexe Gendarmerie, Monsieur le Maire annonce une bonne nouvelle. En effet, il considérait que la commune n'avait pas à rembourser la TVA relative aux logements des gendarmes, ces locaux étant selon lui assimilables dans leur fonctionnement à des locaux de services, eu égard aux sujétions auxquelles les gendarmes étaient soumis (astreintes, logement sur place en casernement), et devant alors relever d'un même régime fiscal. Le Directeur Général des Services, Monsieur REISSER a donc travaillé en ce sens et a trouvé les

arguments qui confirmaient cette interprétation. Monsieur le Maire déclare que ce fut un travail laborieux mais que son entêtement a payé puisque les services fiscaux sont allés dans ce sens ce qui permet à la commune d'économiser 480 000€, et d'équilibrer comme prévu le budget annexe Gendarmerie.

Madame CHENEL poursuit la présentation des restes à réaliser suivie par l'évolution des effectifs de la Ville : s'il y avait 108 agents en 2009, puis 111 en 2010, ils sont au nombre de 99 au 1^{er} janvier 2011. Monsieur le Maire ajoute que cela se traduit donc par une réduction des sommes imputées au chapitre 012 pour lequel la CRC avait prévu 3 080 000€ et où le compte administratif 2010 du budget général enregistre en définitive 2 944 000€.

Monsieur le Maire précise que cette diminution des effectifs a été réalisée avec humanité en prenant garde au point de rupture auquel la ville ne disposerait plus des moyens nécessaires pour remplir ses missions : il estime que ce moment est presque atteint et qu'une nouvelle baisse significative des effectifs est difficilement envisageable.

Après l'exposé des différents éléments remis aux conseillers, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, conteste la nette diminution des effectifs évoquée par le Maire. Le détail des effectifs distingue les agents titulaires et les contrats : Monsieur DOUADY estime que seuls les contrats ont diminué et pas le nombre d'agents titulaires malgré les départs en retraites. Madame CHENEL réfute cet argument en remarquant que les titulaires à temps non complet sont en régression passant de 10 en 2010 à 7 en 2011. Monsieur le Maire ajoute qu'un contrat représente, comme pour un agent titulaire, des heures de travail. Sur la même période, Monsieur DOUADY constate que les titulaires à temps complet augmentent de 2, ce qui signifie selon lui des embauches. Madame CHENEL explique que cela ne correspond pas à de nouveaux recrutements mais au passage à temps complet d'agents qui étaient à temps non complet. Monsieur DOUADY s'étonne également de la diminution du nombre d'apprentis en un an alors que leur contrat dure deux ans. Monsieur SAUVAGET, Premier Adjoint au Maire, explique qu'il y a eu démission d'un apprenti.

Monsieur le Maire revient sur les remarques de Monsieur DOUADY et rappelle que la baisse des effectifs se traduit bien financièrement. Concernant les agents titulaires, il réaffirme que la ville a besoin d'une ingénierie minimum et que le point de rupture est presque atteint : le

nombre de titulaires à temps complet ne peut plus être diminué sans risquer une perte de qualité du service.

Monsieur DOUADY répète que la Municipalité n'a pas baissé le nombre d'emplois mais supprimé les contrats. Monsieur le Maire répond que c'est une vision mais qu'en termes de masse salariale, il y a bien diminution des charges.

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, observe que même s'il y a aujourd'hui une remise en cause des transferts de charges à la communauté de communes, il serait intéressant de trouver une forme de mutualisation avantageuse pour tous.

Monsieur le Maire est favorable à une augmentation de la mutualisation. Il évoque les possibilités en matière de services techniques, sportifs, sociaux voire même administratifs. Cependant, force est aujourd'hui de constater que nous ne sommes pas prêts : Salbris est force de proposition en ce sens mais les autres membres de la communauté de communes sont pour l'instant dans le registre de la demande ponctuelle. Ceci renvoie à la pertinence du territoire intercommunal et invite à réfléchir sur la taille appropriée de cet échelon car aujourd'hui nous n'avons plus les moyens de nos ambitions.

Madame BRAS déclare qu'actuellement la CCSR représente un échelon supérieur qui coûte plus qu'il ne génère d'économies. Monsieur le Maire ne le croit pas. Madame BRAS rappelle l'augmentation envisagée de la participation de Salbris au titre des transferts de charges. Monsieur le Maire considère que cela sera à observer à terme et qu'aujourd'hui la CCSR ne nous coûte rien de plus qu'avant.

Monsieur CORBINUS, membre de l'Opposition, demande des éclaircissements sur les résultats 2010.

Il remarque par exemple que le budget annexe Développement Économique présente en page 3 du document un déficit de 5 478€ hors restes à réaliser (RAR). L'état des RAR de la page 9 mentionne 121 600€ en dépenses et 54 5456€ en recettes. Cependant, le déficit de ce budget RAR compris est de 16 900€ en page 13. Il a constaté cette même curiosité sur d'autres budgets et demande des éclaircissements. Monsieur le Maire se retourne vers les agents des services financiers pour le renseigner. Madame LUNEAU, Directrice des Finances et Madame GEOFFROY, responsable du service comptabilité, expliquent que la présentation en page 9 fait état des restes à réaliser tels qu'ils doivent figurer dans le compte administratif. Le tableau répertoriant les recommandations de la CRC ne reprenait pas cette présentation car il est conçu sous la forme de budgets prévisionnels et non pas de comptes administratifs : il y a donc virement de la section de fonctionnement vers

l'investissement ajouté au compte administratif pour obtenir la même présentation. Afin que les élus puissent comparer les résultats 2010 avec les suggestions de la CRC, les tableaux figurant à partir de la page 13 du document sont présentés sous la même forme que ceux de la CRC ce qui explique le delta observé par Monsieur CORBINUS.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, déclare que la CRC autorise un déficit de 1 600 000€ en 2010 et préconise pour 2011 un déséquilibre de 1 200 000€. Il estime qu'il faudra y ajouter les 200 000€ de restes à réaliser de 2010. Madame CHENEL, Adjointe aux Finances, constate que Monsieur DOUADY part des chiffres préconisés par la CRC et non des résultats obtenus au compte administratif. Monsieur DOUADY maintient que les restes à réaliser 2010 seront inscrits au budget 2011. Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, répond que non, ces restes à réaliser seront rattachés au résultat 2010. Monsieur DOUADY conteste. Monsieur le Maire considère que ce genre de questions comptables soulève des incompréhensions et qu'une séance de finances publiques pourrait être utile. Pour sa part, il constate que sur la globalité du résultat demandé en 2010 par la CRC, la ville a réussi à faire mieux (1 448 574,01€ pour une préconisation de déficit de 1 622 539,79€). Monsieur DOUADY dénonce la validité des chiffres présentés. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de valeur fausse. Monsieur DOUADY parle de faits, Monsieur le Maire met en cause une interprétation politique. Il poursuit en déclarant que la ville doit poursuivre son effort pour obtenir un meilleur résultat l'an prochain.

La Majorité étant composée de personnalités ouvertes, Monsieur le Maire souhaite profiter des conseils de la Minorité Municipale pour atteindre cet objectif. Il demande à la Minorité si elle a des suggestions à faire concernant notamment l'implantation d'emplois à Salbris, la restructuration économique du bassin, pour ensuite s'enquérir auprès de l'assemblée d'éventuels autres commentaires sur les résultats énoncés.

Monsieur CORBINUS, élu de l'Opposition, a relevé d'autres incompréhensions dans les résultats. Il n'attend pas forcément une réponse immédiate. Monsieur le Maire lui confirme qu'une explication lui sera donnée dès que possible. Madame CHENEL transmet d'ores et déjà les éléments de réponse. Ce dernier est satisfait de l'explication donnée tout en ajoutant qu'il y avait certainement une façon plus pédagogique de présenter les choses. Monsieur le Maire en convient et souligne que ces difficultés de compréhension découlent des différentes techniques comptables employées.

Monsieur CORBINUS demande pourquoi le budget annexe Gendarmerie affiche un résultat négatif de 23 000€. Madame GEOFFROY, responsable du service comptabilité, explique que ce budget tenait compte d'une subvention dont le montant avait été estimé et dont le calcul définitif est finalement inférieur ce qui explique la différence entre le prévu et le réalisé.

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, demande au Maire ce qu'il compte faire pour le développement économique. Celui-ci souhaite relancer la communication pour attirer les entreprises, reprendre contact avec le Conseil Général, la Région, la Chambre de commerce, et aussi les entreprises en phase de développement déjà présentes sur le territoire telles Sotira et Atermès. La promotion des sites ex-Giat et Technoparc sera aussi favorisée.

Monsieur DOUADY ajoute qu'il faut se donner les moyens. Monsieur le Maire répond que la ville en dispose : elle a les lieux, les prix, même si effectivement la commune n'a pas les moyens de construire de nouveaux bâtiments. Monsieur DOUADY estime qu'il faudrait rendre le site plus accueillant. Le Maire lui demande de préciser. Monsieur DOUADY fait allusion au Technoparc. Monsieur le Maire évoque des problèmes avec le syndic chargé de la gestion du site, reconnaît qu'il y a des travaux à effectuer sur le portail d'entrée qui étaient liés à des soucis d'assurances, annonce qu'une assemblée générale est programmée dans environ deux semaines et qu'il fera en sorte de régler cette situation. Ceci dit, Monsieur le Maire rappelle qu'il reste peu de locaux à vendre et que la collectivité ne possède plus que le bâtiment 9, le 32, le 12 et le 8. La collègue de Monsieur DOUADY, Madame BRAS interroge sur l'état du bâtiment 32. Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas en très bon état suite au passage du dernier occupant. Madame BRAS se dit inquiète du très mauvais état de ce bâtiment. Elle reproche au Maire de conseiller à la Minorité d'être force de proposition alors que le site n'est pas entretenu. Monsieur DOUADY tient à disposition des conseillers des photos du Technoparc. Monsieur le Maire regrette la critique facile et estime que le problème concerne surtout un bâtiment ; Monsieur DOUADY l'interpelle en déclarant que c'est tout le site qui pâtit d'un manque d'entretien. Monsieur le Maire rappelle que le Technoparc comprend des parties communes qui doivent être gérées par le syndic, que la commune est propriétaire de bâtiments et de terrains, mais que certains bâtiments appartiennent aussi à des entreprises. Ces dernières exercent une activité qui peut générer un certain désordre et le Maire n'interfère pas dans leurs affaires.

Monsieur le Maire fustige les propos de Monsieur DOUADY : ce sont des accusations gratuites et mal venues. Il reconnaît que le constat n'est pas

totallement faux mais rappelle que la Municipalité fait ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a.

Monsieur DOUADY estime qu'il n'est pas question d'outil mais d'entretien minimal. Selon lui, le Technoparc ressemble à une friche industrielle. Monsieur le Maire déclare que c'est ce que cela serait devenu si la Municipalité ne l'avait pas reconverti : Monsieur DOUADY semble faire abstraction des 200 emplois qui se sont installés sur ce site. Madame MEUNIER, Adjointe aux Affaires Culturelles, prend connaissance des photos prises par Monsieur DOUADY. Elle demande la superficie du Technoparc. Monsieur le Maire indique environ dix hectares. Madame MEUNIER relève qu'il n'y a que 6 photos et que celles-ci reflètent des endroits soigneusement choisis pour conforter les propos de Monsieur DOUADY. Elle s'étonne également du titre du document « Photos du Techno-land » et demande à Monsieur DOUADY si c'est ainsi qu'il envisage de promouvoir la ville. Madame CHOLLET, Adjointe aux Affaires Sociales, rejoint Madame MEUNIER et déclare que le site d'accueil n'est pas le seul argument qui attire une entreprise. Elle admet un problème de nettoyage et affirme que le Maire s'occupe de ce site, qu'il évoque régulièrement la gestion du syndic, et a demandé à plusieurs reprises d'intervenir auprès de celui-ci.

Monsieur le Maire conclut en se disant très déçu de l'attitude de Monsieur DOUADY qu'il trouve lamentable.

Le Conseil Municipal ATTESTE avoir débattu des orientations budgétaires 2011.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2011
--

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTIONS DIVERSES

- **Finances du club de football local**

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, a entendu que le club de football serait fortement endetté. Monsieur le Maire lui suggère plutôt de poser la question directement au club car lors de la dernière assemblée générale les comptes apparaissaient excédentaires. Monsieur RUZÉ, Adjoint délégué aux Sports, rappelle que cette association a subi comme les autres une baisse d'environ 25% de sa subvention ce qui représente pour elle une grosse somme (6 500€) puisqu'elle reçoit l'une des plus grosses dotations de la ville. Monsieur le

Maire réaffirme le soutien de la commune au club : il ajoute qu'il reste attentif à leurs besoins.

- **Mise en place de l'accord cadre pour les fournitures de restauration**

Monsieur DOUADY demande où en est la mise en place des accords cadres relatifs aux marchés de denrées alimentaires. Le Directeur Général des Services, Monsieur REISSER, confirme une entrée en phase opérationnelle à compter du 4 avril prochain, après quelques ajustements techniques.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Concernant les décisions d'attribution de marchés ou d'accords-cadres, les rapports d'analyses des offres sont consultables auprès de la Direction Générale des Services.

21 février 2011 - Attribution d'un marché relatif à la fourniture de barquettes alimentaires, de film étirable et de sacs en papier destinés au service de portage de repas à domicile

Le marché, d'une durée de 12 mois, est attribué à GÉNÉRALE COLLECTIVITÉS SAS, 15 rue Édouard Branly, 58640 VARENNES VAUZELLES pour 2 690,36 € HT, soit 3 217,67€ TTC (base quantités minimales) ; forme des prix : prix fermes et définitifs, livraison comprise ; marché à bons de commande avec quantités minimum et maximum.

21 février 2011 - Attribution de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation des plafonds du premier étage du bâtiment A de l'école Yves Gautier

Les marchés, d'une durée de 2,5 mois, avec versement d'une avance de 10% à la notification, et prix forfaitaires, fermes et définitifs, sont attribués ainsi :

- Lot n°1 Démolition/Plâtrerie/Faux plafonds : Entreprise individuelle VALLEJO Juan Manuel, 69 Rue François Blache à 41600 LAMOTTE BEUVRON, pour un montant de 63 869,83 € HT, soit 76 388,32 € TTC ;
- Lot n°2 Électricité : Entreprise individuelle TOGNOTTI Bruno, 38 Boulevard de la république à 41300 SALBRIS, pour un montant, solution de base et toutes options, de 7 650,00€ HT, soit 9 149,40€ TTC.

23 février 2011 - Attribution d'un marché relatif à la délivrance de divers CACES « engins de chantier » fondé sur un accord cadre

Le marché est attribué à SOCOTEC, 5 rue René Cassin, 37390 NOTRE DAME D'OE, selon les caractéristiques suivantes :

- Prix : 2 950,00 € HT, soit 3 528,20 € TTC ;
- Durée de la formation : 4 jours ;
- Lieu de la formation et équipements : la formation a lieu sur place, les équipements et engins sont fournis par la collectivité.

7 mars 2011 - Attribution de marchés relatifs à la fourniture de divers produits d'entretien de voirie

Les marchés, d'une durée d'un an, sont attribués ainsi qu'il suit :

- Lot 1 Graves, Calcaire, Sable : LIGÉRIENNE DE GRANULATS SA, La Ballastière, 37700 ST PIERRE DES CORPS pour un montant de 1 063.75€ HT, soit 1 271.26€ TTC (base quantités minimum) ;
- Lot 2 Produits bitumineux : BITUVIA SARL, 41000 BLOIS, pour montant de 1 333€ HT, soit 1 594.27€ TTC (base quantités minimum) ;
- Lot 3 Sel de déneigement : GABORET SAS, Route de Cerdon, 18410 ARGENT SUR SAULDRE, pour un montant de 1 620€ HT, soit 1 937.52€ TTC (base quantités minimum) ;

- Lot 4 Ciment : Infructueux ;
- Lot 5 Absorbants routiers : BITUVIA SARL, 41000 BLOIS, pour montant de 565€ HT, soit 675.74€ TTC (base quantités minimum).
- Forme des prix : prix fermes et définitifs, livraison comprise ;
- Marchés à bons de commande avec des quantités minimum et des quantités maximum.

7 mars 2011 - Attribution d'un marché relatif à la location temporaire d'un pont passerelle

Le marché est attribué à TOUS TRAVAUX SARL, 56 Route de Sigloy, 45150 OUVROUER LES CHAMPS selon les caractéristiques suivantes :

- Prix (après négociation) : 24 880€ HT, soit 29 756.48€ TTC ;
- Durée de la location : 4 mois (du 1/06/2011 au 30/09/2011).

Monsieur DOUADY, élu de la Minorité Municipale, demande si le rassemblement des 2 CV génèrera d'autres dépenses si importantes. Monsieur le Maire répond qu'il y a aura également des coûts de branchements aux réseaux. Monsieur DOUADY demande si les conseillers pourront avoir la liste de ces dépenses. Monsieur le Maire explique que ce document n'existe pas pour l'instant et qu'une réunion permettant de faire un point a lieu dès le lendemain avec ses collègues du bureau municipal.

7 mars 2011 - Attribution d'un marché relatif au traitement des paies des agents communaux et assimilés

Le marché est attribué au CABINET CLÉMENT-HUGUET, Expertise comptable, Commissariat aux comptes, 20 Avenue Victor Cresson, 92130 ISSY LES MOULINEAUX selon les caractéristiques suivantes :

- Prix (après négociations) : 36 000€ HT, soit 43 056€ TTC (soit 14 352€ TTC/an);
- Durée du marché : 3 ans à compter de juin 2011 ;
- Prix révisable chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation « France entière » publié par l'INSEE.

8 mars 2011 - Location studio n°2 à Mme DUFOUR

Un bail de location d'un an à compter du 12 mars 2011 est consenti à Mme DUFOUR Valérie pour sa fille Mlle DEVAUTOUR Marie, en contrat d'apprentissage à la SARL « Le Lion d'Or » à Salbris, pour un logement meublé de 26 m² environ moyennant un loyer de 143 € + 50 € de charges forfaitaires par mois.

10 mars 2011 - Attribution d'un marché relatif à la surveillance des lieux et à la sécurité des personnes durant le festival « Swing 41 » organisé du 3 au 5/06/2011

Le marché est attribué à la SARL CR2S sise 17 Rue Gambetta à 45140 ST JEAN DE LA RUELLE selon les caractéristiques suivantes :

- Prix : 3 914€ HT, soit 4 681.14€ TTC ;
- Durée du marché : 7 jours (du montage au démontage des installations).

14 mars 2011 - Acceptation de l'indemnité de Groupama en règlement des dégradations et vols commis salle Bellevue dans la nuit du 30 décembre 2011

Suite au vol avec effraction (2 extincteurs) et aux diverses dégradations constatées (portes d'accès à remplacer, peinture intérieure à refaire), pour un montant estimé à 2 054.08 €, la proposition d'indemnisation de 1 543.36 € de GROUPAMA, assureur de la collectivité, est acceptée, déduction faite de la franchise contractuelle de 510.72 €.

15 mars 2011 - Attribution d'un marché relatif à la fourniture de repas à l'occasion du festival « SWING 41 »

Le marché, d'une durée de 3 jours, est attribué à M. LEYGONIE Mathieu, «CHEZ PAPON», sis 9 Grande Rue à 89450 FONTENAY PRES VEZELAY pour 2 300€ HT, soit 2 426.50€ TTC (base quantités minimales), soit 11.50 € HT/repas (12.13 € TTC/repas) ; marché à bons de commande avec des quantités minimum et des quantités maximum.

Monsieur DOUADY, conseiller de la Minorité Municipale, s'étonne que le prestataire sélectionné vienne de si loin. Madame MEUNIER, Adjointe aux Affaires Culturelles, indique qu'il s'agissait du seul candidat et que son entreprise avait déjà assumé la fourniture de repas lors de précédentes éditions du festival.

Monsieur DOUADY déclare que la commune aurait peut être, avec le CRJS, les ressources internes pour accomplir cette mission. Monsieur le Maire et Monsieur DURAND, conseil municipal délégué, expliquent que le CRJS ne dispose pas des moyens nécessaires, notamment en termes de personnel.

17 mars 2011 - Attribution de marchés relatifs à la location de véhicules de transport de personnes avec chauffeur fondés sur un accord cadre

Suite à la consultation organisée le 28/02/2011 auprès de la SAS SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER et de la SARL COMPAGNIE DU BLANC ARGENT, entreprises agréés par l'accord cadre du 28/08/2010, des marchés de location de bus avec chauffeur sont attribués ainsi :

- Lot 1 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Versailles(78000) le 19/03/2011: SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LOIR&CHER pour un montant de 751.66€ TTC.
- Lot 2 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Vendôme (41100) le 20/03/2011: COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 620€ TTC.
- Lot 3 : Transport Aller-retour Salbris (41300) Treigny (89520) le 04/04/2011: COMPAGNIE DU BLANC ARGENT pour un montant de 635 € TTC

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Monsieur DURAND, conseiller municipal délégué, de rendre hommage aux victimes du tremblement de terre et du tsunami récemment survenus au Japon. Le Conseil Municipal respecte une minute de silence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h20.

La Secrétaire de Séance,

Josette DURAND